



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Projet Mutualisé Tunisie

Accompagner le processus de décentralisation en Tunisie

Dans quel contexte intervient-on ?

→ Une coopération décentralisée en pleine évolution

La coopération décentralisée franco-tunisienne ne date pas d'aujourd'hui, ses racines remontent à la fin des années 80. Elle a connu plusieurs phases : veille, réussite...etc. Les collectivités françaises ont considéré la Tunisie comme un de leurs principaux partenaires méditerranéens. Mais le système extrêmement centralisé n'a pas permis le développement des partenariats et la plupart d'entre eux sont donc rentrés dans une phase de veille dès les années 90. La révolution de 2011 a donc été tout à la fois un coup d'arrêt, un temps de remise en question et un nouvel élan. Le répertoire élaboré par Cités Unies France révèle que la coopération décentralisée franco-tunisienne est en cours de reconstruction sur des modalités nouvelles que les acteurs cherchent encore à inventer. Les collectivités territoriales françaises ont affiché leur soutien au profit de la Tunisie dès les premiers mois de la transition. Les Rencontres de la coopération décentralisée franco-tunisienne en novembre 2012 à Monastir en témoignaient.

→ Une décentralisation en construction

À la fin de l'année 2014, la Tunisie s'est dotée d'une Constitution qui dans le titre VII définit le cadre futur dans lequel la décentralisation doit être mise en œuvre. Le redécoupage territorial, le fonctionnement des collectivités territoriales, leur autonomie et leur libre administration et les principes de participation des habitants, de l'intercommunalité et de la solidarité entre les collectivités sont au cœur de la réforme sur la décentralisation.

À l'origine du projet

→ Une volonté des collectivités territoriales françaises d'accompagner leurs homologues tunisiens dans le processus de la décentralisation

Réunis au mois de mai 2015 à Paris, sous la nouvelle présidence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le groupe-pays Tunisie de Cités Unies France, qui regroupe plus d'une vingtaine de collectivités territoriales locales représentatives de l'ensemble des niveaux de territorialité française, s'est interrogé sur une participation éventuelle de ses membres susceptibles d'apporter leur expertise aux collectivités tunisiennes, tout en valorisant à l'international les compétences humaines de leur administration et de leurs élus. Il a été alors décidé de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur la constitution d'une Task Force en capacité de mobiliser leur propre expertise pour répondre aux besoins des autorités locales tunisiennes dans ce mouvement de décentralisation.

Une démarche constructive, évolutive et consensuelle

Cette orientation a fait l'objet d'un large consensus au sein du groupe. Les collectivités membres sont en effet conscientes de l'originalité et de la richesse de leur expertise qui puisent leur contenu dans plus de quarante années d'expérience française de la décentralisation mais qui capitalisent aussi sur un vécu de plus de vingt-cinq ans d'exercice de la coopération décentralisée avec la Tunisie comme avec d'autres pays du sud de la Méditerranée.

Pour ce qui a trait à l'objectif général de cette démarche, il s'agit de participer à la formation des agents territoriaux tunisiens présents et futurs.

Pour ce qui concerne ses objectifs spécifiques, il s'agit de définir les contours d'une Task force française opérationnelle à partir de 2016 mobilisant l'expertise des collectivités territoriales membres du groupe-pays Tunisie de CUF capables de répondre à un besoin de formation des agents territoriaux tunisiens dans trois domaines spécifiques :

- la gouvernance locale,
- le renforcement des compétences des agents (gestion de projet, des ressources humaines, commande publique etc.),
- l'action publique en matière de tourisme durable et de finances locales notamment

Quand ?

Le programme débute le 1^{er} juillet 2015 et prend fin le 30 juin 2016.

Comment ?

Quatre phases de travail sont prévues :

- l'organisation d'une réunion de concertation avec les institutions et ministères tunisiens compétents en termes de décentralisation sera organisé afin d'estimer à un niveau global les besoins en formation (juillet 2015),
- la réalisation d'une expertise détaillée permettant de mieux quantifier les besoins en compétences pour chacun des territoires tunisiens (Gouvernorats, grandes villes) et par domaines d'intervention mais aussi d'identifier avec précision les ressources humaines réelles mobilisables du côté des collectivités françaises susceptibles de répondre à ces besoins (août-octobre 2015),
- l'édition par le CNFPT d'une publication reprenant de façon synthétique les résultats de cette expertise et faisant apparaître les correspondances entre offre et demande de formation, pour lesquelles la Task Force pourrait être opérationnelle (novembre 2015)
- l'organisation d'un séminaire de restitution ouvert très largement aux collectivités tunisiennes et françaises, aux institutions concernées et aux bailleurs de fonds intéressés par ce projet (fin novembre 2015).

Les collectivités membres du programme

- Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Le Conseil Régional de Rhône Alpes
- La Métropole de Lyon
- Les collectivités membres du Groupe-Pays Tunisie de Cités Unies France ayant manifesté leur intérêt à participer à la démarche mutualisante.

Cités Unies France porte ce projet et en assure la maîtrise d'ouvrage. Un comité de pilotage est mis en place, le président du groupe-pays Tunisie en assure la co-présidence auprès des partenaires tunisiens.

Une gouvernance concertée

En France, un comité de pilotage est mis en place. Le président du Groupe-pays Tunisie en assure la présidence. En sont membres :

- les collectivités territoriales qui ont fait acte de candidature auprès de Cités Unies France, et y sont associés les autres collectivités membres du groupe-pays Tunisie ayant manifesté leur intérêt à participer à la démarche « mutualisante » retenue par le groupe-pays Tunisie lors de sa réunion du 13 mai dernier.
- L'Ambassade de France en Tunisie et la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales.
- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Une gouvernance concertée avec les autorités tunisiennes sera par ailleurs recherchée.